

COMMISSION Secteur SANTERRE

Réunion téléphonique du mardi 28 mars 2023

Présents : GRAIN Roland - LEFEBVRE Pascal

Excusé : ELOPHE Jean-René

Coupes Seniors du Santerre :

- Résultats des rencontres des ¼ de finales du dimanche 12 mars 2023 :

¼ de finale Challenge Roland GUEANT

| | | | | |
|--------------------|---|-------------------|----------------|----------------|
| Bray S/Somme AAE 1 | - | Estrées-Mons FC 2 | 3 - 0 F | |
| Plessier FC 2 | - | Cerisy AS 2 | 1 - 0 | |
| Monchy OL 2 | - | Ercheu RC2 1 | 2 - 6 | |
| Roye-Damery ES 2 | - | Hombreux ASF 1 | 2 - 2 | TàB 3-2 |

¼ de finale Challenge Michel FROMENTIN

| | | | | |
|-----------------------|---|-----------------|--------------|----------------|
| Licourt ES 1 | - | Marchépot US 2 | 1 - 1 | TàB 0-3 |
| Sailly-Saillisel US 2 | - | Heudicourt AS 1 | 1 - 2 | |
| Harbonnières SC 1 | - | Licourt ES 2 | 1 - 2 | |
| Rethonvillers AS 1 | - | Ham US 2 | 6 - 0 | |

La commission entérine les résultats des 1/4 de finales du Challenge Roland Guéant et du Challenge Michel Fromentin qui n'ont donné lieu à aucune réclamation.

Sont donc qualifiés en 1/2 finales : - Challenge Roland Guéant : Bray S/Somme AAE, Ercheu RC2, Plessier FC 2 et Roye-Damery ES 2
- Challenge Michel Fromentin : Heudicourt AS, Licourt ES 2, Marchépot US 2 et Rethonvillers AS.

Les rencontres des 1/2 finales des Challenges Santerre Seniors sont les suivantes (la commission a tenu compte du tirage et du nombre de matches joués à domicile et à l'extérieur pour chaque club dans les 2 Challenges) :

La date des rencontres est fixée au dimanche 30 avril 2023 à 15h

½ finale Challenge Roland GUEANT

| | | |
|---------------|---|--------------------|
| Plessier FC 2 | - | Bray S/Somme AAE 1 |
| Ercheu RC2 1 | - | Roye-Damery ES 2 |

½ finale Challenge Michel FROMENTIN

Heudicourt AS 1 - Marchélepot US 2
Licourt ES 2 - Rethonvillers AS 1

3 arbitres par rencontre, frais d'arbitrage à la charge des 2 clubs.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE :

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:
 - a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
 - b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
 - c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
2. **L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.**

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : roland.grain@orange.fr

Le Secrétaire de séance
LEFEBVRE Pascal

